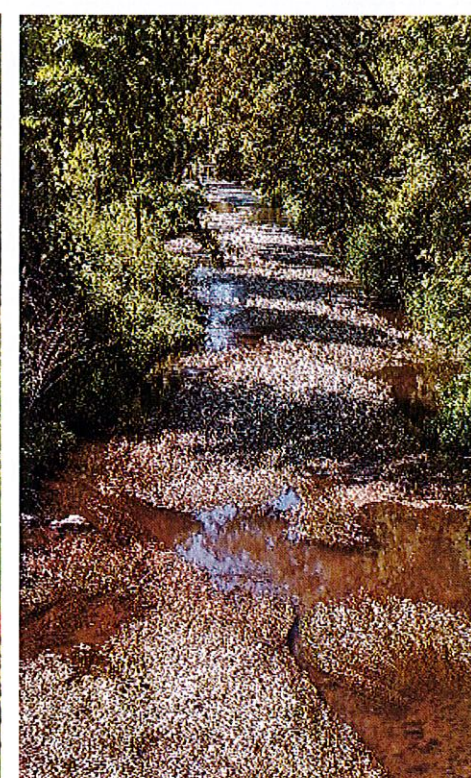
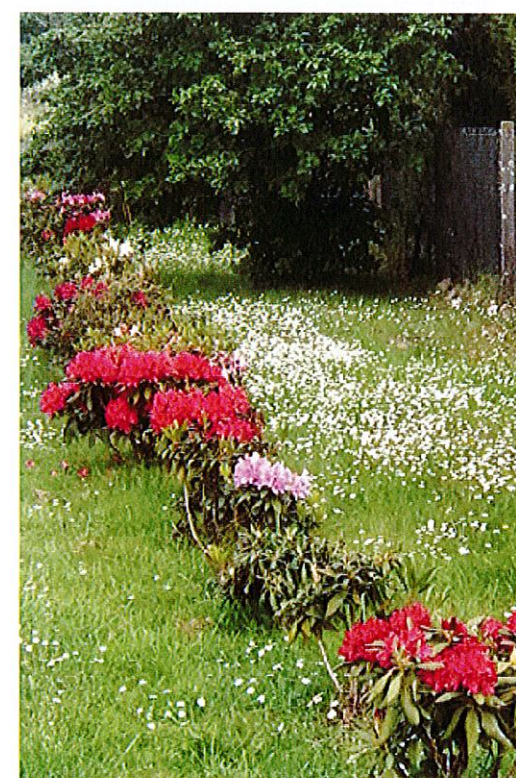


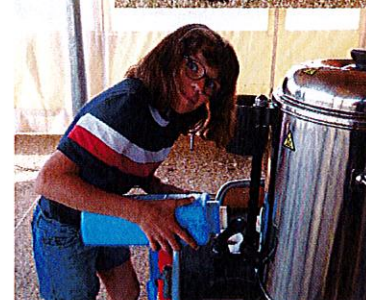
FÊTE DES VOISINS



MANIFESTATIONS



FOIRE À TOUT



CONCOURS DE PÊCHE



GAUDREVILLE-LA-RIVIÈRE

BULLETIN JUILLET 2023

HORAIRES MAIRIE

MARDI 17H30 – 18H30

MERCREDI 17H30 – 19H00

SAMEDI 10H00 – 12H00

FERMETURE

LE DERNIER

SAMEDI DU MOIS

FERMETURE

EXCEPTIONNELLE

DU 24/08/2023

AU 18/09/2023

CONTACT :

02.32.37.14.12

mairie.gaudreville@wibox.fr

Blog : <https://mairie-gaudreville.blog4ever.com/>

CALENDRIER 2023

07/10 – Matinée citoyenne

17/11 – Beaujolais

26/11 – Repas des Sages

08/12 – Arbre de Noël

La concorde,

Le comportement de certains remet en cause l'unité nationale. Nous devons être solidaires et lutter contre cette violence, les actes d'incivilité qui nuisent à l'image du pays.

Il est impossible de défendre ces comportements et nous devons punir ces agissements par de la fermeté judiciaire.

Par contre, il est temps également de tirer des conclusions de cette fracture et ce rejet de la France entendu régulièrement, c'est inadmissible.

Les dernières élections sont des signes d'alerte et le fonctionnement parlementaire a besoin d'être repensé en donnant plus souvent la parole « aux oubliés » en évitant l'utilisation du 49.3.

Il en va de notre stabilité démocratique.

Bonne nouvelle, la fibre couvre la totalité de notre territoire. Les poteaux autour de la mairie sont retirés et comme convenu la signature définitive du PLU est conclue avec les félicitations sur la qualité du document par les services de l'État.

La prochaine étape sera l'acquisition du terrain permettant l'accès à la zone humide de l'espace naturel sensible.

Pour finir vous trouverez à l'intérieur du journal les photos des manifestations du Comité des Fêtes. Des animations appréciées et favorisant la valorisation de la vie locale.

Je vous souhaite à tous, un bel été reposant et apaisé dans notre belle commune.

Le Maire

MAIRIE

Vous avez envie de connaître les comptes-rendus de la Communauté de Commune de Conches en Ouche, cliquer sur ce lien : <https://www.conches-en-ouche.fr/page/crccpc>

Plan Santé
L'EUROPE en Normandie

Doct'Eure
Le nouveau cabinet médical itinérant

→ Doct'Eure, c'est quoi ?
Le Doct'Eure est un véritable cabinet de médecine générale itinérant avec les mêmes équipements et matériels qu'un cabinet médical classique. À bord, le médecin est conventionné secteur 1 par l'Assurance Maladie. La consultation est donc remboursée comme habituellement.

→ Où passe le Doct'Eure ?
À Conches-en-Ouche les lundis, 25 rue du Dr Paul Guillaud, secrétariat installé dans le centre social bien-être.
Pour les patients résidant dans les communes de : Ailly-sur-Noye, Baudry, Berry, Champ-Héris, Gaillecot, Osmont, Corches-en-Ouche, Frenelles-la-Campagne, Frenelles-Haut, Chyzy, Louville-la-Rivière, L'Écluse, La Borneville-sur-Arce, La Chapelle, Le Pré-Saint-Denis, Mayy, Saint-Macaire, Mayy-de-Clé, Lamoignon, Pailly, Saint-Eloi, Tilly-sur-Arce.

→ Comment prendre rendez-vous ?
Il faut obligatoirement prendre rendez-vous pour être reçu par le médecin par téléphone au 02 32 29 32 19 de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Pour un premier rendez-vous, fournissez votre carte vitale et vos derniers examens ou traitements.

→ Pourquoi un tel dispositif ?
Pour répondre aux besoins des Eurois en matière de santé. Ce bus itinérant est une des premières réalisations concrètes du Plan Ambition Santé 2023-2028 voté en décembre par le Département de l'Eure.

Sur rendez-vous au 02 32 29 32 19 de 9h à 12h et de 14h à 17h
Pas ou plus de médecin traitant ? Le Doct'Eure passe maintenant près de chez vous !

Assurance Maladie, ars, l'rs

CÉLÉBRATIONS

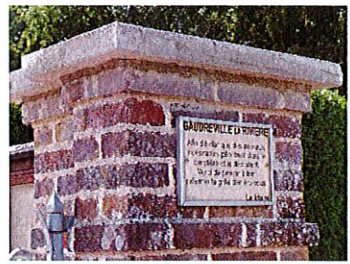
Baptême Clémentine le 10 mai 2023



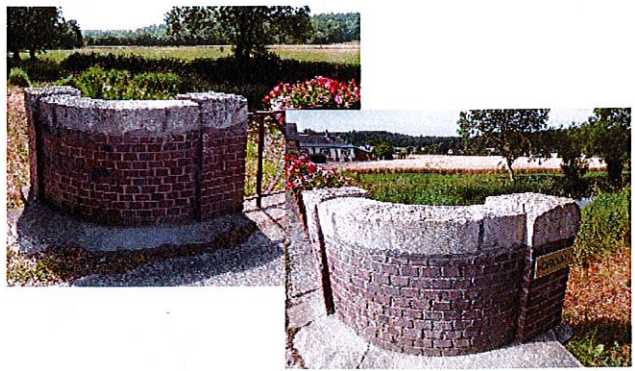
Mariage Frédérique et Richard le 17 juin 2023

TRAVAUX

Chapeaux des piliers du cimetière



Rénovation du pont



PLAN LOCAL D'URBANISME

Commencé en 2014, ce dossier a été interrompu pour de nombreuses raisons (changement de technicien, Covid...). Enfin terminé, il sera consultable pendant un an en mairie. L'intérêt du PLU est de défendre les valeurs de notre commune et de préserver la souveraineté communale.

Je tiens à remercier quelques personnes qui ont permis la réussite de ce document recevant la reconnaissance des institutions nationales. M. Jacky CRESTEY-HONORÉ qui est à l'initiative de la démarche, Mme Françoise DUVRAC, la référente sur plusieurs mandats, M. Philippe VANHUMBEECK, qui par ses connaissances professionnelles a contribué à la réussite de ce travail et les équipes de conseillers durant les mandats. J'ai également une pensée pour les regrettés M. Philippe DELAMARE et M. Alain DESHAIES qui ont toujours suivi avec attention et contribué à cette aventure. Merci à tous, nous protégeons le bien-être à GAUDREVILLE et préservons cet écrin de nature.

NUISANCES SONORES

Nous vous rappelons que, selon l'arrêté préfectoral et afin de lutter contre les nuisances sonores, les horaires de tontes et d'activités bruyantes à respecter sont les suivantes :

- ☞ Les jours ouvrables de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 20h
- ☞ Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19h
- ☞ Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12 h